

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 31 janvier 2024

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille vingt-trois, le 31 janvier à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-sept janvier deux mille vingt-quatre, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

DEBAT  
D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE 2024  
– BUDGET  
PRINCIPAL ET  
BUDGET ANNEXE  
DES PARKINGS  
PUBLICS

#### PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Sonia ANGEL, Martin DOUXAMI, Delphine PUIPIER, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Nancy AGUILERA TORRES, Brigitte BERCERON, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Guillaume LAFEUILLE, Nathalie BETEMPS par Patrick CARROUER, Malika DJERBOUA par Richard LE PONTOIS, Liliane GAUDUBOIS par Patrick BILLOUET, Gaëlle GIFFARD par Sander CISINSKI, Johanna BERREBI par Valérie LEBAS, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Bénédicte BARBET par Brigitte BERCERON.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG.

SECRETAIRE : Lucie FERRANDON.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2024**

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DES PARKINGS PUBLICS**

**LE CONSEIL,**  
Sur proposition du Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2312-1,

**CONSIDERANT CE QUI SUIV**

Que les composantes de l'assemblée municipale ont été en mesure d'exprimer opinions, observations et critiques,  
Que le débat sur les orientations budgétaires est effectivement intervenu dans le respect des règles de fond et de forme qui président à l'information des habitants et à l'expression des élus,  
Qu'il importe d'en donner acte au Maire et de valider la tenue du débat d'orientation budgétaire par la présente délibération,  
Que le vote du Conseil municipal n'a pour effet ni de lier le Maire, ni de valider les orientations budgétaires exposées,

**VU** le budget communal,  
**VU** l'avis de la commission compétente,  
**VU** le rapport du représentant légal,  
**VU** le rapport ci-annexé,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** Constate que le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 du budget principal et du budget annexe des parkings publics de la Ville des Lilas est intervenu sur la base du rapport annexé, conformément aux dispositions législatives qui le fondent et aux règles de fond et de forme qui président à sa tenue.

**ARTICLE 2 :** Donne acte au Maire de la tenue de ce débat.

Délibération votée par 33 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance

Lucie FERRANDON

Certifiée exécutoire compte tenu :  
- de sa transmission en Préfecture  
- et de sa publication le 5 février 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20240131-D2-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).